Erratum

Office national de l'énergie

Section 1 : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation - Le *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* présentait la version anglaise du graphique « Tendances relatives aux dépenses de l'Office ».

Correction

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* présente maintenant la version française du graphique « Tendances relatives aux dépenses de l'Office ».

Office national de l'énergie

National Energy Board

Office national de l'énergie

2016-2017

Rapport sur les plans et les priorités

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Jim Carr, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2016
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE2-11/2016F-PDF
ISSN 2292-3934

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande :
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2016
as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE2-11/2016E-PDF
ISSN 2292-3926

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil de l'organisation 3
Contexte organisationnel 4
Dépenses prévues 13
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 15
Tendances relatives aux dépenses de l'Office 16
Dépenses par crédit voté 17
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 19
Résultat stratégique 19
Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie 19
Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie 22
Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie 25
Programme 1.2 : Information sur l'énergie 28
Services internes 30
Section III : Renseignements supplémentaires 33
État des résultats condensé prospectif 33
Tableaux de renseignements supplémentaires 34
Dépenses fiscales et évaluations 34
Section IV : Coordonnées de l'organisation 35
Annexe : Définitions 37

Message du président et premier dirigeant

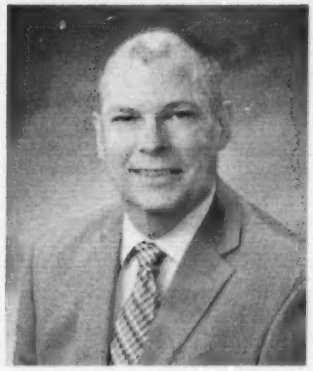

C'est avec plaisir que je soumets le présent Rapport sur les plans et les priorités de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2016-2017. L'Office s'est lancé dans un ambitieux voyage vers la modernisation destiné à améliorer les aspects suivants : relations avec les municipalités et les peuples autochtones; résultats en matière d'environnement et de sécurité; transparence des mesures de la sécurité pipelinière.

L'étoile qui guide ce voyage est notre adhésion au principe de l'excellence en matière de réglementation. Pour arriver à bon port, l'Office prévoit demander des modifications à son architecture d'alignement des programmes ainsi qu'à son cadre de mesure du rendement afin de rendre l'organisme de réglementation plus transparent. Des programmes et des activités définis avec plus de clarté, au même titre que l'élaboration de paramètres de rendement connexes bien adaptés, constitueront des points d'ancrage à partir desquels il sera par la suite possible de mesurer les progrès réalisés. Nous sommes responsables devant la population canadienne et il est donc essentiel d'avoir la possibilité de lui démontrer que nous remplissons efficacement notre mandat en nous concentrant sur les résultats.

Au cours de l'année écoulée, j'ai sillonné le Canada dans le cadre de l'initiative nationale de mobilisation de l'Office[i]. J'ai alors appris des choses qui m'ont marqué et qui ont modifié ma perception du travail à effectuer par l'Office. Partout au pays, les Canadiens souhaitent prendre part aux échanges sur l'énergie et veulent, sur cette même question, être tenus au courant de ce qui se passe au chapitre de la réglementation liée à la sécurité. C'est dans ce contexte que l'Office s'engagera plus à fond avec les parties prenantes, et ce bien au-delà de ses processus d'examen, en affirmant davantage sa présence régionale ou auprès des collectivités. Il cherchera ainsi à raviver et à solidifier les liens qui l'unissent aux communautés des régions et aux personnes à leur tête, aux propriétaires fonciers aux groupes environnementalistes et aux peuples autochtones. Il s'assurera par ailleurs que l'information transmise au public est compréhensible, transparente et facilement accessible.

Nous tenons les sociétés responsables de la sécurité de leur infrastructure énergétique en tout temps, de la conception de celle-ci jusqu'à la cessation de son exploitation. Nous allons cette année nous concentrer sur les résultats en sécurité et en environnement, sur les causes fondamentales des lacunes constatées et sur le rendement systémique, dans l'optique d'une réglementation dans l'intérêt public canadien, de manière à nous orienter vers un régime de réglementation prédictif mettant l'accent sur les systèmes de gestion et la culture de la sécurité.

La *Loi sur la sûreté des pipelines* adoptée en juin 2015 renforce les normes juridiques du pays en plus d'ajouter aux outils dont nous disposons pour protéger les Canadiens et l'environnement. Les nouvelles dispositions prévues au titre de cette loi doivent entrer en vigueur en juin 2016. Nous continuerons par ailleurs le travail entrepris en 2015 afin de faciliter la gestion des situations d'urgence et sa coordination à l'échelle des régions comme à celle des collectivités.

L'année qui vient s'annonce sous le signe du travail ardu, de la transformation et de l'évolution pour l'Office, qui s'emploiera alors à réaliser ses priorités stratégiques : montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation, être actif dans le domaine de la sécurité et se rapprocher des Canadiens. Je demeure confiant que, grâce aux efforts déployés par notre personnel professionnel et dévoué, nous poursuivrons dans la voie du perfectionnement et des améliorations au travail que nous accomplissons au nom des Canadiens pour continuer d'exceller.

Le président et premier dirigeant
de l'Office national de l'énergie,

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Jim Carr, C.P., député

Président et premier dirigeant : C. Peter Watson, P. Eng., FCAE

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : *Loi sur l'Office national de l'énergie*[ii]

Année d'incorporation ou de création : 1959

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales responsabilités de l'Office, qui comprennent la réglementation de ce qui suit :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions[1] précises en ce qui concerne les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières, selon la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*[iii] (LOPC), la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*[iv] (LFH), la *Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest*[v] (LOPTNO) et la *Loi sur les hydrocarbures*[vi] (LH).

L'Office réalise des évaluations environnementales quand il examine des demandes relatives à des projets qui relèvent de sa compétence. Pour certains projets, l'Office effectue également des évaluations environnementales en application d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*[vii] [LCEE (2012)], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*[viii], la Convention définitive des Inuvialuit ou l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*[ix], en ce qui a trait aux installations et activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

---

[1] Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (dont les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion, et le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

1.1 Programme : Réglementation de l'énergie

1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

1.2 Programme : Information sur l'énergie

Services internes

L'Office entend moderniser son architecture d'alignement des programmes et son cadre de mesure du rendement

Dans l'optique de la modernisation visée par le président et premier dirigeant de l'organisation, l'Office entend demander des changements à l'architecture d'alignement des programmes (l'AAP) ainsi qu'au cadre de mesure du rendement (le CMR) afin de les rendre plus clairs et plus transparents aux yeux des Canadiens. De tels changements faciliteraient le recouvrement des coûts. S'ils sont approuvés par le ministre des Ressources naturelles et le président du Conseil du Trésor, ils entreront en vigueur au cours de l'exercice 2017-2018.

Certaines mesures présentées dans le CMR de 2016-2017 ont été mises à jour en vue de la transition à une nouvelle structure pour ce même cadre et pour l'AAP. Pour l'instant, en regard de certaines mesures, la cible demeure une « Données de base à déterminer». Afin de pouvoir établir de telles cibles, l'Office s'emploiera à quantifier les données associées aux mesures en question.

En sa qualité d'organisme de réglementation présent tout au long du cycle de vie des installations, l'Office joue trois rôles de premier plan : il examine les projets qui lui sont présentés dans le secteur de l'énergie; il surveille les activités qui s'y déroulent ainsi que l'infrastructure qui s'y trouve de manière à contribuer à la sécurité des Canadiens et à la protection de l'environnement; il informe la population canadienne sur les questions

énergétiques en plus de favoriser son engagement en la matière. La nouvelle version de l'AAP et du CMR rendra clairement compte de ces rôles.

La mise à jour de l'AAP et l'élaboration parallèle de paramètres de rendement permettront à l'Office de faire correspondre plus parfaitement les rôles précités au rendement auquel les Canadiens s'attendent de sa part.

Tout cela va aussi dans le sens du mandat du gouvernement du Canada qui veut s'assurer la confiance du public en adoptant des mesures de rendement transparentes et efficaces permettant d'évaluer l'impact produit.

Priorités organisationnelles

Priorité : Montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation

En faisant preuve de leadership en matière de réglementation, l'Office jouira d'une plus grande confiance du public quant à la façon qu'il remplit son mandat, ce qui favorisera par ailleurs une meilleure coordination ainsi qu'une collaboration plus étroite avec les autres organismes de réglementation, territoriaux, provinciaux, fédéraux ou internationaux. Cette priorité s'étend à tous les plans de l'organisation. Elle s'appuie sur un apprentissage continu et une innovation constante, de meilleures évaluations et l'amélioration des systèmes de gestion. L'excellence est une façon d'offrir aux Canadiens ce qu'ils recherchent et méritent, soit un organisme de réglementation équitable, transparent et respectueux à l'origine de résultats de grande qualité en temps opportun.

L'excellence en matière de réglementation constitue une quête sans fin dont la réalisation est toujours éphémère, en perpétuel devenir. Déjà solides à ce chapitre, nous prenons de nouvelles mesures afin d'encore mieux définir l'excellence dans le contexte qui nous est propre. Il s'agit de façonner l'Office en un organisme de réglementation dont le travail ne cesse de s'améliorer et qui, tout en nouant des liens étroits avec les parties prenantes, a pris l'engagement de servir l'intérêt public. Nous mènerons un examen plus exhaustif de nos processus et de nos systèmes de gestion de manière à constamment parfaire le travail réalisé en plus d'améliorer les résultats obtenus.

Type de priorité[2] Priorité déjà établie

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes

[2] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Définir et élaborer un cadre d'excellence en matière de réglementation propre à l'Office.	Avril 2015	Mars 2016	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes
Cerner de nouvelles façons de constamment améliorer les paramètres de rendement de même que l'analytique à l'appui de la prise de décisions tant au niveau organisationnel que réglementaire.	Mars 2016	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes
Mettre en œuvre un cadre d'excellence en matière de réglementation propre à l'Office.	Mars 2016	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes
Collaborer avec d'autres organismes dans le contexte d'évaluations par des pairs et pour vérifier la compréhension de ce que devrait être l'excellence en matière de réglementation.	Avril 2015	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes
Élaborer, à l'intérieur du cadre précité, des critères ainsi que des mesures permettant d'évaluer à l'interne la culture de la sécurité[3] et de la protection de l'environnement.	Avril 2015	Mars 2017	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes
Avoir recours à une gouvernance et à un processus décisionnel robustes pour la mise en œuvre, à l'interne, d'une culture de la sécurité et de la protection de l'environnement.	Avril 2015	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie Services internes

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[x].

Priorité : Être actif dans le domaine de la sécurité[4]

[3] Par culture de la sécurité il faut entendre les mentalités, valeurs, normes et convictions qu'un groupe précis de personnes partage en ce qui concerne les risques et la sécurité.

[4] La sécurité est celle des travailleurs et du public, des processus et des opérations, et elle comprend l'intégrité des installations, la sûreté et la protection de l'environnement.

Il importe que l'Office montre bien aux Canadiens qu'il tient les sociétés responsables de la sécurité de leurs installations. Les mesures prises pour donner suite à cette priorité rehausseront la confiance de la population canadienne dans l'efficacité de l'Office quant à la façon dont il remplit son mandat.

La *Loi sur la sûreté des pipelines* a entraîné des modifications à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, lesquelles ont relevé les attentes, en sécurité et en sûreté, pour les pipelines réglementés et les lignes internationales de transport d'électricité. L'adoption de cette nouvelle loi nécessite également la mise à jour du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* ainsi que la promulgation de nouveaux règlements pour les croisements de pipelines et la prévention des dommages. L'Office s'est engagé à mener à terme tous les travaux préparatoires voulus en vue d'une mise en œuvre intégrale des nouvelles dispositions au plus tard en juin 2016, tel que cela est exigé.

L'Office poursuivra son travail de promotion de la culture de la sécurité dans toutes les sociétés qu'il réglemente et dans l'industrie dans son ensemble, et ce dans le contexte de systèmes de gestion mis en œuvre comme il se doit. Il y aura ainsi, entre autres choses, un engagement officiel avec les différents membres qui œuvrent dans le secteur et avec d'autres organismes de réglementation.

La gestion des situations d'urgence est une composante clé du mandat de l'Office quand on parle de sécurité et de protection de l'environnement. C'est ainsi que l'Office mettra l'accent en tout temps sur des communications franches et sans ambiguïtés avec les sociétés réglementées, les municipalités et les autres premiers intervenants pour qu'ils soient toujours bien préparés en vue d'une intervention coordonnée efficace en cas d'urgence.

Type de priorité[5] Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Fournir davantage d'information sur ce qu'il en est des conditions dont l'approbation des projets est assortie.	Octobre 2015	Décembre 2016	1.1 Réglementation de l'énergie
Définir et adopter de nouveaux outils qui serviront aux inspecteurs à collecter efficacement des informations sur le terrain en plus de faciliter l'analyse des données sur la conformité.	Avril 2015	Juillet 2016	1.1 Réglementation de l'énergie
Améliorer les données réglementaires quant à leur intégralité, leur exactitude et leur actualité.	Avril 2015	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie
Mener à terme les travaux préparatoires pour les modifications législatives envisagées et en lancer la	Juin 2015	Juillet 2016	1.1 Réglementation de l'énergie

[5] Voir la note n° 2.

mise en œuvre intégrale, notamment en ce qui concerne les nouvelles dispositions pour les interventions en cas d'urgence, les pouvoirs d'inspection des lignes internationales de transport d'électricité et la promulgation des nouveaux règlements sur la prévention des dommages.			
Cerner des indicateurs et façonner des outils visant à recueillir des données de base sur la culture de la sécurité dans toute l'industrie.	Décembre 2015	Mars 2017	1.1 Réglementation de l'énergie
Élaborer des plans et passer à l'action, en vue de l'engagement des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, afin de faire la promotion de systèmes bien définis pour une gestion coordonnée des urgences et dans le but aussi d'épauler de tels systèmes.	Janvier 2016	Avril 2017	1.1 Réglementation de l'énergie

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[xi].

Priorité : Se rapprocher des Canadiens

Il y a lieu d'informer les Canadiens du rôle et des processus de l'Office, de faire la preuve de sa réceptivité et de sa transparence.

L'engagement avec la population canadienne ne s'arrête pas aux pratiques établies et n'est pas confiné aux processus d'audience pour l'examen des demandes. Cela signifie aussi se rapprocher des Canadiens et se présenter comme un tout plutôt que la somme de processus réglementaires. Nous parlons ici d'un engagement pendant tout le cycle de vie d'un projet, qui s'étend à la grandeur du pays et qui tient compte des préoccupations régionales sur les questions qui touchent à la sécurité des pipelines ou à la protection de l'environnement. Pour cela, il faut établir une communication plus efficace en fonction de l'auditoire cible afin de faciliter les échanges avec les parties prenantes qui s'intéressent à ces questions.

L'Office dispose de bureaux régionaux à Montréal, Vancouver et Yellowknife. Ces bureaux font partie d'une initiative visant à affirmer avec plus de vigueur sa présence dans différentes régions, à mieux faire connaître le travail qu'il accomplit, à nouer des liens plus étroits avec la population des régions en question et les collectivités qui s'y trouvent, les propriétaires fonciers et les groupes autochtones ainsi que différentes organisations locales, et à être en position de réagir plus rapidement aux situations qui pourraient nécessiter une attention immédiate.
Ils s'imbriquent dans les efforts d'engagement actuellement déployés et permettent l'épanouissement de la confiance du public à l'endroit de l'organisation.

Type de priorité[6] Priorité déjà établie

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Mettre en œuvre un cadre d'engagement du public qui prévoit l'élaboration de plans et de stratégies à l'échelle régionale ciblant des groupes clés de parties prenantes.	Avril 2016	Mars 2017	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie
Faire sentir encore plus sa présence en élargissant l'effectif des bureaux régionaux.	Avril 2016	Septembre 2016	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie
Moderniser sa plateforme Web et ses outils d'engagement.	Avril 2016	Mars 2017	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie
Continuer à fournir aux Canadiens de l'information exacte, actuelle et pertinente sur l'énergie.	Avril 2016	Permanente	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[xii].

[6] Voir la note n° 2.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Incident mettant en cause une société réglementée qui est à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement	L'Office renforcera les contrôles qu'il exerce actuellement et surveillera leur degré d'efficacité quand il s'agit d'atténuer ce risque. • Mener à terme les activités de vérification de la conformité (qui comprennent inspections et audits) conformément au plan de l'Office en la matière, fondé sur la connaissance du risque. • Cerner des indicateurs et façonner des outils visant à recueillir des données de base sur la culture de la sécurité dans toute l'industrie.	Programme de réglementation de l'énergie
Représentation inexacte ou incomplète que le public se fait de l'Office	L'Office renforcera les contrôles qu'il exerce actuellement et surveillera leur degré d'efficacité quand il s'agit d'atténuer ce risque. • Mettre en œuvre un cadre d'engagement du public qui prévoit l'élaboration de plans et de stratégies à l'échelle régionale ciblant des groupes clés de parties prenantes. • Faire sentir encore plus sa présence en élargissant l'effectif des bureaux régionaux. • Fournir aux Canadiens de l'information exacte, actuelle et pertinente sur l'énergie en ayant recours à des méthodes novatrices.	Programme de réglementation de l'énergie Programme d'information sur l'énergie
Concordance des plans en technologie et en gestion de l'information avec les stratégies organisationnelles	L'Office renforcera les contrôles qu'il exerce actuellement et surveillera leur degré d'efficacité quand il s'agit d'atténuer ce risque. • Emprunter une direction unique et avoir recours à des contrôles centralisés pour gérer les actifs ainsi que les dépenses en technologie de l'information, choisir les technologies en question et produire	Programme de réglementation de l'énergie Services internes

	des applications.	

L'Office poursuit son travail dans un milieu toujours en marche. Les responsabilités de l'organisation sont déterminées par un très grand nombre de facteurs, notamment ce qui se profile dans l'industrie et l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie ainsi que dans la société en général, lesquels peuvent façonner l'intérêt public canadien.

L'Office réglemente des pipelines interprovinciaux et internationaux qui courent sur quelque 73 000 kilomètres, une distance qui permettrait de faire presque deux fois le tour de la terre. En 2015, ce réseau, constitué de plus de cent pipelines, a permis d'acheminer du pétrole brut, des produits pétroliers, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, le tout d'une valeur d'environ 96 milliards de dollars, au Canada et vers des marchés d'exportation. Par ailleurs, l'Office réglemente autour de 1 400 kilomètres de lignes internationales de transport d'électricité, soit presque la distance séparant Yellowknife de Regina à vol d'oiseau. Ces lignes de transport appartiennent à plus de 30 sociétés et permettent des échanges commerciaux avec le Canada d'une valeur d'à peu près 3,3 milliards de dollars.

Même si plus de 99 % de tous les produits énergétiques transportés au Canada le sont sans poser le moindre danger, il n'en demeure pas moins qu'un incident est toujours possible à des installations réglementées par l'Office, pouvant être à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement. Plusieurs facteurs de risque jouent alors, dont le degré plus ou moins grand de maturité des systèmes de gestion et de la culture de la sécurité des sociétés réglementées. La sécurité des Canadiens de même que la protection de l'environnement sont au cœur des priorités de l'Office et la stratégie de réaction au risque présentée dans le tableau qui précède aidera à disposer de l'infrastructure énergétique la plus sûre possible.

Des élus au grand public, tout le monde s'intéresse de plus en plus vivement au secteur énergétique, à la sécurité des pipelines et aux répercussions des incidents sur l'environnement. L'Office reconnaît cet état de fait d'où découle un besoin de communiquer davantage et d'accentuer les efforts d'engagement avec les Canadiens afin de les aider à mieux comprendre les renseignements fournis sur les questions d'énergie, les processus réglementaires et le rôle que joue l'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie des installations. Si de tels efforts devaient être vains, le risque est une représentation inexacte ou incomplète que le public pourrait se faire de l'organisation. Afin d'atténuer ce risque, l'Office prévoit mener à terme la réalisation d'un certain nombre de mesures en 2016-2017, qu'il s'agisse notamment de la mise en œuvre d'un cadre d'engagement du public, d'une présence accrue en région ou de la présentation aux Canadiens de renseignements sur l'énergie qui sont exacts, actuels et pertinents, en ayant recours à des méthodes novatrices.

Dans sa recherche prioritaire d'excellence en matière de réglementation, l'Office continue de tenir compte du risque pouvant découler d'un certain manque de concordance des plans en technologie et en gestion de l'information avec les stratégies organisationnelles. Une correspondance maximale entre ces plans et stratégies est essentielle pour que l'Office puisse atteindre les objectifs visés dans ses programmes, avec le meilleur rapport possible qualité/prix tout en intégrant le mandat évolutif de Services partagés Canada. L'Office continuera de travailler tout au long de l'année pour atténuer ce risque en empruntant une direction unique et en ayant recours à des contrôles centralisés pour gérer les actifs ainsi que les dépenses en technologie de l'information, choisir les technologies en question et produire des applications.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
89 425 447	93 605 275	73 845 445	72 183 499

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
495,4	449,6	444,6

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.							
1.1 Programme de réglementation de l'énergie	47 970 746	45 310 493	49 248 625	58 584 596	61 322 894	44 906 857	45 317 757
1.2 Programme d'information sur l'énergie	6 156 305	6 567 390	7 094 363	7 307 066	7 648 605	7 018 161	5 160 645
Total partiel	54 127 051	51 877 883	56 342 988	65 891 662	68 971 499	51 925 018	50 478 402
Services internes – Total partiel	27 555 630	35 443 200	31 280 520	23 533 785	24 633 776	21 920 428	21 705 097
Total	81 682 681	87 321 083	87 623 508	89 425 447	93 605 275	73 845 446	72 183 499

Le financement de l'Office provient de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 95 % de ces crédits auprès des sociétés réglementées. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor. Ce processus relève du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*[xiii].

Les dépenses prévues pour 2016-2017 comprennent un montant de 3,3 millions de dollars au titre du report du budget de fonctionnement et un montant de 0,9 million de dollars au titre des dépenses admissibles en matière de rémunération.

La diminution de 19,8 millions de dollars (21 %) des dépenses prévues pour 2017-2018 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'expiration, à la fin de l'exercice 2016-2017, du financement consenti en 2012-2013 dans le but d'améliorer les programmes de sécurité et de sûreté et d'accroître les activités de sensibilisation (5,7 millions de dollars) et de la majorité des fonds accordés dans le cadre du budget 2014 pour le financement d'audiences visant des mégaprojets (6,35 millions de dollars);

- la baisse de 0,65 millions de dollars de l'enveloppe d'aide financière aux participants en raison de la conclusion de l'instance relative à TMX en 2016-2017;

- la réduction de 4,0 millions de dollars des contrats et de la formation en 2017-2018, du fait des coûts élevés engagés au titre du fonctionnement et de l'entretien pendant la phase initiale du budget 2015, afin d'intensifier les initiatives visant la sécurité et la protection environnementale ainsi que l'engagement envers les Canadiens;

- la non-constatation d'un report de 3,3 millions de dollars, de 2016-2017 à 2017-2018, parce que l'Office s'attend à dépenser l'intégralité des crédits accordés en 2016-2017;

- le recul de 0,23 million de dollars du régime d'avantages sociaux des employés en 2017-2018 par rapport à 2016-2017.

La diminution de 1,7 million de dollars des dépenses prévues à l'exercice 2018-2019 est surtout attribuable au report de 5 ÉTP de l'exercice 2014-2015, ainsi qu'à la conclusion d'audiences visant des mégaprojets et à la réduction des frais de fonctionnement et d'entretien du budget 2015 en ce qui a trait aux initiatives de sécurité et de protection de l'environnement.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[xiv] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.				
	1.1 Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Forte croissance économique	61 322 894
	1.2 Information sur l'énergie	Affaires économiques	Forte croissance économique	7 648 605

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	68 971 499
Affaires sociales	-
Affaires internationales	-
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses de l'Office

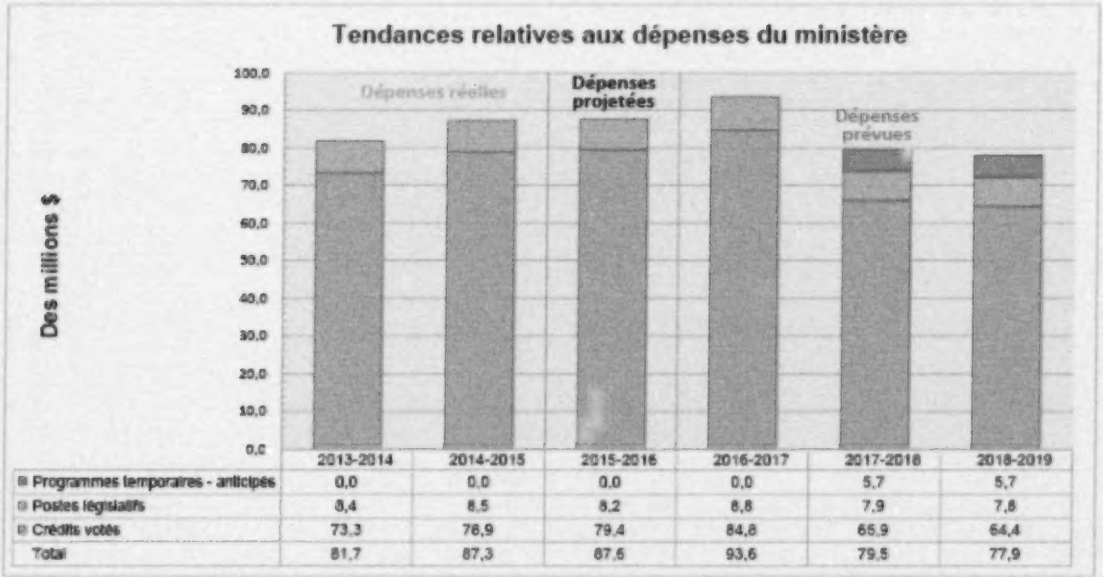

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporaires - anticipés	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	5,7
Postes législatifs	8,4	8,5	8,2	8,8	7,9	7,8
Crédits votés	73,3	78,9	79,4	84,8	65,9	64,4
Total	81,7	87,3	87,6	93,6	79,5	77,9

Le diagramme illustre les dépenses réelles et prévues de l'Office pour les exercices 2013-2014 à 2018-2019.

En ce qui concerne les exercices 2013-2014 et 2014-2015, les dépenses illustrées correspondent aux dépenses réelles, telles qu'elles sont déclarées dans les comptes publics. Pour l'exercice 2015-2016, les dépenses illustrées correspondent aux dépenses projetées à la fin de novembre 2015. Pour la période allant de 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues tiennent compte des fonds approuvés par le Conseil du Trésor afin d'appuyer le résultat stratégique principal de l'Office, de même que le renouvellement prévu de certains programmes devant être éliminés après 2016-2017, liés à la sécurité (5,2 millions de dollars) et à la sensibilisation du public (0,5 million de dollars).

Comme le montre le diagramme, les dépenses projetées de l'Office pour 2015-2016 sont égales aux dépenses du dernier exercice.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les écarts entre les dépenses prévues en 2016-2017 et en 2018-2019, prière de consulter l'analyse présentée précédemment, à la section Dépenses prévues.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'Office, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017[xv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Nombre de décès ou de blessures graves reliés à la construction, à l'exploitation ou à la cessation d'exploitation de pipelines réglementés par l'Office	0	Annuelle
Nombre de rejets liquides traversant les limites des terrains appartenant aux sociétés sur lesquels se trouvent des installations réglementées par l'Office	0	Annuelle
Nombre de ruptures dans les installations réglementées par l'Office	0	Annuelle

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'Office remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
58 584 596	61 322 894	44 906 857	45 317 757

L'accroissement des dépenses prévues pour 2016-2017 comparativement au budget principal s'explique surtout par un report prévu, de 2015-2016 à 2016-2017. Le recul des dépenses prévues à compter de 2017-2018 découle principalement de l'élimination, en 2016-2017, du financement visant la sécurité et la sensibilisation du public ainsi que de l'expiration, à la fin de 2016-2017, du financement reçu dans le cadre du budget 2014 aux fins des audiences relatives à des mégaprojets.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
294,2	267,0	264,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Activités réglementées exécutées en conformité avec les exigences réglementaires	Nombre d'inspections effectuées par exercice financier	150	Annuelle
	Nombre de vérifications effectuées par exercice financier	6	Annuelle

Faits saillants de la planification

L'Office vérifie la conformité aux exigences réglementaires et en assure le respect au moyen de divers outils, qu'il s'agisse par exemple d'inspections sur le terrain ou d'audits du système de gestion. Il repère les inspections et les audits à effectuer selon une démarche fondée sur les risques de manière à concentrer ses efforts sur les installations ou les dossiers qui pourraient davantage mettre en péril la sécurité, du public ou des travailleurs, ou encore qui posent les plus graves dangers à l'environnement. Dans un tel contexte, l'Office s'acquittera des tâches suivantes.

- Réalisation de son plan d'activités de conformité, qui comprend notamment inspections et audits
- Mise en œuvre d'améliorations à son programme de conformité
    - Analyse de l'information et les données obtenues au cours des activités de conformité dans le but d'en peaufiner la planification

- Recours aux récents indicateurs de rendement des pipelines (présentés dans un rapport de synthèse sur son site Web[xvi]) afin de mieux planifier les efforts à déployer au chapitre de la conformité et les améliorations à apporter au programme
- Épuration des intrants du modèle de planification fondée sur les risques

- Préparation d'un système moderne visant à faciliter la collecte efficiente de données réglementaires, leur analyse et la production de rapports en découlant, conformément à la recommandation formulée après l'audit sur la surveillance des pipelines réglementés au palier fédéral effectué par le Bureau du vérificateur général (BVG)
- Modernisation des processus associés aux demandes nécessitant ou non une audience, notamment des systèmes servant à l'évaluation de telles demandes
- Poursuite de ce qui suit :
  - Utilisation des renseignements fournis par des Canadiens (membres du Groupe chargé des questions foncières, par exemple) pour parfaire les initiatives de l'Office
  - Présentation de nouvelles façons pour les Canadiens d'exprimer leur point de vue et de nouvelles possibilités pour les spécialistes de participer de façon significative aux examens
  - Engagement auprès des peuples autochtones en vue de l'élaboration de programmes devant favoriser leur participation, tout au long du cycle de vie des installations, en prévoyant une interaction soutenue et cohérente ainsi que divers modes de communication

Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie

Description

Grâce à ce sous-programme, les membres du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes réglementaires pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, pour l'exploration pétrolière et gazière ainsi que pour les activités de mise en valeur sur la terre ferme et dans les régions extracôtières pour les zones et territoires précisés à l'article 3 de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. L'Office élabore puis diffuse les règlements, le matériel d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. Il recherche activement les occasions pour améliorer ses méthodes, par des modifications à la réglementation et des lignes directrices, l'établissement de buts qui n'ont pas un caractère obligatoire et la publication de lignes directrices et par la distribution occasionnelle d'autres documents d'orientation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
7 358 747	5 388 823	5 438 131

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
29,5	26,7	26,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Cadre de réglementation clair et pragmatique	Pourcentage d'activités planifiées visant à modifier des règlements ou documents d'orientation qui ont été réalisées	80 %	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les changements apportés par le Parlement à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et aux autres lois fédérales qui s'appliquent doivent être mis en œuvre, ce qui comprend les modifications corrélatives aux règlements, en respectant les délais prescrits. L'Office travaille en étroite collaboration avec ses partenaires aux paliers fédéral, provincial et territorial pour continuer d'améliorer, une fois élaboré, son cadre de réglementation ainsi que pour s'assurer de pouvoir remplir son mandat avec toute l'efficacité et l'efficience possible.

Les activités clés à cet égard comprennent notamment ce qui suit.

- Élaboration et modification de la réglementation
  - *Loi sur la sécurité et la sûreté en matière énergétique* (travail qui touche la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et qui est effectué sous la direction de Ressources naturelles Canada, mais en étroite collaboration avec l'Office comme avec d'autres ministères et organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux)
    - Exigences financières (nouveau règlement)
    - Sanctions administratives pécuniaires (nouveau règlement)
  - *Loi sur la sûreté des pipelines* (travail qui touche la *Loi sur l'Office national de l'énergie*)
    - Exigences financières (nouveau règlement élaboré sous la direction de Ressources naturelles Canada, mais avec l'aide technique de l'Office)
    - Prévention des dommages (modification de la réglementation sous la direction de l'Office)

- Poursuite de l'aide à la modernisation de la réglementation en rapport avec les responsabilités de l'Office en matière d'exploration et de production pétrolières ou gazières au titre de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*
  - Collaboration à la modification de plusieurs règlements afférents à la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* sous la direction de Ressources naturelles Canada
    - Certificat de conformité
    - Forage et production
    - Études géophysiques
    - Installations
    - Opérations
  - Élaboration de règlements en étroite collaboration avec l'Office ainsi que plusieurs ministères et organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux compétents

- Amélioration continue du cadre de réglementation élargi de l'Office, notamment pour ce qui est de l'offre de renseignements à jour, exacts et judicieux aux parties prenantes en ce qui concerne les règlements déjà en place ou nouvellement élaborés en rapport avec le mandat de l'organisme

Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Description

Ce sous-programme permet à l'Office de rendre des décisions éclairées sur des questions et des demandes touchant la mise en valeur des ressources, les infrastructures, le transport et le commerce de l'énergie ainsi que les activités connexes. À titre de tribunal de réglementation indépendant, l'Office sollicite le concours actif des parties affectées par les décisions réglementaires qu'il rend dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Les activités de vérification menées par l'Office lui permettent de veiller au respect des exigences réglementaires et de ses attentes, notamment celles établies dans ses règlements les conditions dont sont assorties ses autorisations. Les activités de surveillance et de mise en application de l'Office sont menées dans le cadre de huit programmes de mise en œuvre de la réglementation qui touchent l'intégrité, la gestion des situations d'urgence, la gestion de la sécurité, la prévention des dommages, les questions financières, le respect des droits et des intérêts, la sûreté et la protection de l'environnement. Par sa surveillance et l'application des règlements, l'Office tient les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public. Celui-ci englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivant : Programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
53 964 147	39 518 034	39 879 626

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
264,7	240,3	237,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'Office rend ses décisions et formule ses recommandations dans les délais prévus par la loi.	Pourcentage des décisions et recommandations de l'Office rendues dans les délais prévus par la loi	100 %	Annuelle
Les processus de l'Office sont justes, impartiaux, transparents, indépendants et fondés sur la	Pourcentage de contrôles ou d'appels judiciaires fructueux concernant l'équité procédurale	0 %	Annuelle

preuve versée au dossier.			
Les sociétés réglementées sont tenues de rendre compte de leurs résultats dans l'intérêt public canadien.	Pourcentage de contrôles ou d'appels judiciaires fructueux concernant l'équité procédurale	Données de base à déterminer	Annuelle
	Pourcentage de contestations fructueuses de mesures d'exécution prises par l'Office	Données de base à déterminer	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les activités réglementaires ou autres de l'Office sont fondées sur la connaissance du risque ainsi que sur l'analyse en temps opportun des données et des renseignements recueillis lors de diverses activités. L'analyse d'information précise et pertinente éclaire les choix de l'Office, que ce soit au moment de l'examen des demandes ou encore pour les vérifications de la conformité ou les processus d'exécution. Par ses efforts, l'Office continue de tenir les sociétés réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien.

L'examen des demandes, les vérifications de la conformité et les exigences réglementaires en matière d'exécution permettront à l'Office de sans cesse apporter des améliorations dans le cadre de sa démarche axée sur le cycle de vie des installations.

Au cours de l'année à venir, en plus de traiter des recommandations précises formulées après l'audit sur la surveillance des pipelines réglementés au palier fédéral effectué par le BVG, l'Office se consacrera notamment aux tâches précises suivantes.

- Amélioration de la documentation, du suivi et des rapports associés aux conditions dont l'approbation des projets est assortie conformément aux recommandations formulées après l'audit sur la surveillance des pipelines réglementés au palier fédéral effectué par le BVG
- Amplification de la transparence en créant un processus en vue de la publication de renseignements sur la situation relative aux conditions d'approbation
- Évaluation des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation pour l'industrie
- Éclaircissement du programme d'exécution devant profiter à toutes les parties en présence
- Poursuite de ce qui suit :
    - Traitement et de l'examen des demandes d'approbation réglementaire présentées au titre de *Loi sur l'Office national de l'énergie* ou de *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* ainsi que prestation de conseils tenant compte de la preuve versée au dossier, assurant ainsi que les décisions continuent d'être prises avec la rigueur scientifique voulue en fonction des faits établis et de la preuve déposée
    - Surveillance des engagements relatifs aux délais pour le traitement des demandes
    - Présentation aux peuples autochtones d'occasions de participer aux processus d'audience qui sont appropriées sur le plan culturel, notamment par la voie du dépôt d'une preuve traditionnelle orale

Programme 1.2 : Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
7 307 066	7 648 605	7 018 161	5 160 645

La réduction des dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 tient surtout au fait que le financement reçu au titre de la sécurité et de la protection de l'environnement dans le budget 2015 visait des activités qui n'ont été financées qu'au cours des trois premières années des cinq années visées par le financement.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
42,4	38,5	38,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'information sur l'approvisionnement énergétique et les marchés appuie le processus décisionnel.	Pourcentage de satisfaction de membres de l'Office avec l'information et l'analyse de l'approvisionnement énergétique et des marchés dans le contexte des processus de réglementation	100 %	Annuelle
Information sur l'énergie neutre, indépendante, fiable et factuelle à la disposition des Canadiens	Nombre de consultations de pages Web sur l'énergie	Données de base à déterminer	Annuelle

Faits saillants de la planification

Le programme d'information sur l'énergie de l'Office procure des renseignements crédibles, neutres et indépendants qui visent à éclairer le travail réglementaire accompli en plus d'élargir le champ des discussions publiques sur ce sujet au Canada.

Les activités clés à cet égard comprennent notamment ce qui suit.

- Surveillance de l'évolution des marchés énergétiques ainsi que collecte et publication de statistiques pertinentes sur l'énergie
- Rédaction pour publication de rapports et d'études d'envergure sur les marchés de l'énergie, les ressources et l'infrastructure énergétique
- Maintien des publications proposées et élaboration de nouveaux titres visant un auditoire élargi en présentant de l'information sur l'énergie dans un style plus convivial
- Soutien des décisions réglementaires de l'Office au moyen d'une analyse des marchés en temps opportun dans l'optique des demandes présentées pour examen
- Élaboration de modes de visualisation des données devant illustrer la réalité énergétique canadienne de façon simple, claire et concise
- Collaboration avec d'autres organisations, au Canada et ailleurs dans le monde, pour en apprendre davantage au sujet des pratiques exemplaires et adopter de telles pratiques, ainsi que pour améliorer l'exactitude et la transparence de l'information sur l'énergie
- Intégration des initiatives Données ouvertes et Renouvellement des sites Web du gouvernement du Canada, pour faciliter l'accès à l'information sur l'énergie par la population canadienne

Ces activités procurent aux parties prenantes, de l'interne comme de l'extérieur, de même qu'au grand public, des renseignements en temps opportun, pertinents et accessibles sur les marchés de l'énergie. Elles vont dans le sens de l'excellence recherchée en matière de réglementation, permettent d'étendre le champ des connaissances sur l'énergie et jettent de la lumière sur les échanges publics à ce sujet en plus d'éclairer l'élaboration de politiques.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
23 533 785	24 633 776	21 920 428	21 705 097

La réduction des dépenses prévues à compter de l'exercice 2017-2018 est principalement attribuable à l'expiration, en 2016-2017, du financement accordé au titre de la sécurité et de la sensibilisation, et du financement reçu dans le cadre du budget 2014 aux fins des audiences relatives à des mégaprojets.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
158,8	144,1	142,4

Faits saillants de la planification

Afin d'être une organisation aussi efficace qu'efficiente qui favorise l'excellence en matière de réglementation en se fondant sur une culture d'innovation et de créativité, l'Office continuera d'améliorer ses systèmes et ses processus internes. Par ailleurs, il épousera les initiatives pangouvernementales qui cherchent à accroître l'efficience et l'efficacité, à favoriser une culture basée sur l'innovation, l'apprentissage et l'amélioration constante ainsi qu'à gérer les ressources disponibles, toujours de manière efficace et efficiente.

La charge de travail de l'Office augmente sans cesse, compte tenu du nombre d'activités de vérification de la conformité menées et de la complexité des demandes présentées, tout cela parallèlement à divers changements organisationnels, dont l'élargissement de sa présence régionale.

Les activités clés qui suivent visent toutes à appuyer les priorités organisationnelles de l'Office, les résultats stratégiques qu'il vise et son AAP.

- Présentation au ministre des Ressources naturelles pour approbation puis, le cas échéant, au président du Conseil du Trésor, de modifications au CMR et à l'AAP de l'Office
- Traitement des recommandations découlant du récent audit horizontal sur la gestion de l'information et la sécurité informatique
- Soutien des programmes de l'Office en adoptant les recommandations relatives à la technologie et à la gestion de l'information découlant de l'audit sur la surveillance des pipelines réglementés au palier fédéral effectué par le BVG
- Adaptation des services ou processus en technologie ou en gestion de l'information de manière à y intégrer le mandat évolutif de Services partagés Canada
- Soutien aussi du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert et mise en œuvre des changements requis afin de respecter dans son intégralité la politique sur la gestion de l'information
- Soutien également des programmes de l'Office et des bureaux régionaux en modernisant des systèmes, les applications logicielles connexes de même que divers outils et en offrant les services de réseau normalisés du gouvernement du Canada
- Modernisation du site Web de l'organisation et migration à www.Canada.ca
- Harmonisation de la planification des ressources de l'Office, dans le contexte des processus ou des systèmes de gestion financière et d'approvisionnement, avec les normes établies par le Conseil du Trésor et s'appliquant au gouvernement du Canada dans son ensemble (par exemple, système de paie Phoenix, Mes RH du GC, PeopleSoft, SAP, achats écologiques et régime d'intégrité)
- Recherche de nouveaux modèles de gestion financière qui permettraient à l'Office de réagir plus rapidement aux demandes toujours changeantes touchant à l'information et aux services réglementaires
- Soutien enfin de la mise en œuvre de la *Loi sur la sûreté des pipelines* et de la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* pour ce qui est du recouvrement des coûts ainsi que de diverses autres questions de gestion financière
- Poursuite de ce qui suit :
    - Renforcement de la sécurité physique pour le personnel et les visiteurs au siège social de l'Office situé au Centre 10, à Calgary
    - Négociations relatives aux conventions collectives
    - Refonte du système de classification des emplois
    - Mise en œuvre des stratégies de maintien de l'effectif

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Office. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de de l'Office[xvii].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	105 272 433	109 365 899	4 093 466
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	105 272 433	109 365 899	4 093 466

L'augmentation du total des dépenses de 2015-2016 à 2016-2017 tient surtout à l'allocation intégrale des fonds reçus par l'entremise du budget 2015 à des initiatives de sécurité et de protection de l'environnement et de renforcement de l'engagement envers les Canadiens.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* sont disponibles sur le site Web de l'Office[xviii].

- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle pour le développement durable

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xix]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courriel : info@neb-one.gc.ca

Internet : http://www.neb-one.gc.ca

Téléphone : 403-292-4800
Sans frais : 1-800-899-1265
Télécopieur : 403-292-5503
Sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i **Initiative nationale de mobilisation**, http://www.neb-one.gc.ca/glbl/ccct/index-fra.html

ii ***Loi sur l'Office national de l'énergie*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/page-1.html**

iii ***Loi sur les opérations pétrolières au Canada***, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/page-1.html

iv ***Loi fédérale sur les hydrocarbures*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/page-1.html**

v ***Loi sur les opérations pétrolières***, http://www.assembly.gov.nt.ca/sites/default/files/14-03-06_bill_15.pdf

vi ***Loi sur les hydrocarbures***, http://www.assembly.gov.nt.ca/sites/default/files/14-02-25_bill_11.pdf

vii ***Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)***, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.21/page-1.html

viii ***Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie***, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-0.2/page-1.html

ix ***Code canadien du travail***, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/TexteComplet.html

x **Site du premier ministre du Canada**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

xi **Site du premier ministre du Canada**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

xii **Site du premier ministre du Canada**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

xiii ***Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie***, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-7/TexteComplet.html

xiv **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp

xv **Budget principal des dépenses 2016–2017**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

xvi **Mesures de rendement de pipelines**, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrmmnt/sft/pplnprfrmncmsr/index-fra.html

xvii **États des résultats prospectif**, http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/plnprrt/2016-2017/fnnclsttmnt2016-2017-fra.html

xviii **Renseignements supplémentaires**, http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/plnprrt/2016-2017/index-fra.html

xix **Dépenses fiscales du gouvernement du Canada**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp